
Fonction publique – Une exigence de retour au bureau perçue comme une gifle

Description

Bulletin Dernière Heure | Fonction publique – Volume 4 no 32 – 21 février 2022

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) estime que le gouvernement prend une bien mauvaise décision en exigeant des personnes employées de la fonction publique de revenir sur leur lieu de travail en mode hybride à compter du 4 avril 2022.

Selon la directive du gouvernement, une présence au bureau sera obligatoire pour tout le personnel de la fonction publique, à raison d'un minimum de deux jours par semaine. Cette obligation étonne, car les membres du SPGQ sont suffisamment professionnels pour déterminer par eux-mêmes quand leur présence est requise au bureau. La formule de deux journées par semaine obligatoires manque donc de flexibilité.

Les membres du SPGQ ont travaillé d'arrache-pied pour maintenir les services de l'État dans des conditions souvent difficiles tout au long de la crise. Le télétravail n'est pas un obstacle à une bonne prestation de travail, il constitue plutôt une excellente mesure d'attraction et de rétention du personnel. Si l'État ne l'offre pas, plusieurs professionnels seront tentés d'aller travailler ailleurs.

Cette obligation de présence au bureau au moins deux jours par semaine se transformera d'ailleurs pour le gouvernement en un énorme casse-tête. Quels seront les critères pour déterminer, au 14 mars, quels employés feront un retour progressif dans les milieux de travail en mode hybride, entendu que cela visera 50 % du personnel qui effectue actuellement du télétravail ?

Plutôt que d'ouvrir la porte de l'arbitraire avec cette exigence, sans parler des maux de tête qu'elle créera pour les services de ressources humaines, le volontariat devrait prévaloir. Le SPGQ croit que l'employeur devrait favoriser l'autonomie des personnes professionnelles et celles-ci devraient bénéficier d'une plus grande latitude pour gérer leur présence au bureau. Le manque d'écoute du gouvernement à ce chapitre est flagrant... et navrant !

Le SPGQ a pu d'ailleurs constater que ses membres ont amorcé le télétravail au printemps 2020 avec très peu de consignes. Les digues de l'État n'ont pas cédé pour autant, car 90 % des quelque 30 000 membres du SPGQ, plongés subitement dans ce mode de travail, ont relevé le défi avec brio. Ces femmes et ces hommes ont continué à rendre les mêmes services, à répondre aux appels, sans être sur leur lieu de travail. Forcer leur retour sur les lieux de travail sera perçu comme une gifle alors qu'ils méritent plutôt des félicitations.

Rappelons aussi que dans le cadre du renouvellement de la convention collective du personnel professionnel de la fonction publique, le gouvernement s'est engagé à créer un forum de discussion

sur le télétravail. Où sont les résultats ? Il va sans dire que le SPGQ promouvra l'autonomie professionnelle de ses membres, de même qu'il effectuera les représentations nécessaires pour faire préciser les différentes conditions de télétravail comme l'utilisation du matériel de l'employeur et le droit à la déconnexion. En outre, le SPGQ exigera que le tout soit enchâssé dans la prochaine convention collective de ses membres.

Avec la pandémie, le monde du travail a changé. Plutôt que de tout faire bouger arbitrairement sans dialogue avec ses partenaires, le gouvernement du Québec doit s'adapter aux nouvelles réalités du travail. Le SPGQ entend d'ailleurs être bien présent pour lui rappeler qu'on ne change pas les conditions de travail ou de télétravail sans négocier avec les syndicats.

Line Lamarre

Présidente

Categorie

1. Bulletins Dernière Heure

date créée

21 Fév 2022